

FORMULE A

6264-03F (01/02)



PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES

(L.R.N.-B., chapitre I-4)

DEMANDE DE NOMINATION D'UN CONCILIATEUR

Dans l'affaire d'un différent entre:

l'employeur,

- et -

le syndicat

Le soussigné demande au ministre de l'Éducation post-secondaire et de la Formation de nommer un conciliateur chargé de conférer avec les parties pour tâcher de conclure une convention collective.

A l'appui de sa demande, le soussigné déclare ce qui suit:

- NOTE:**
- (1) Dans les cas où la demande vise un ou plusieurs employeurs ou syndicats, il faut indiquer le nom et l'adresse de chacun et modifier la formule en conséquence.
 - (2) S'il s'agit d'un conseil syndical ou d'un organisation d'employeurs, il faut donner le nom et l'adresse des syndicats et de leur représentant officiel ainsi que le nom et l'adresse de chaque employeur, cette liste devant être annexée à la présente formule.

1. (a) adresse de l'employeur:

- (b) adresse de l'employeur aux fins de signification: (code postal inclus)

- (c) adresse du syndicat:

- (d) adresse du syndicat aux fins de signification: (code postal inclus)

(VEUILLEZ COCHER LA CASE VOULUE)

2. (1) Avis a été donné en application de l'article 32 de la *Loi sur les relations industrielles* après l'accréditation du syndicat susmentionné le _____, 20_____.

- OU -

- (2) l'Employeur susmentionné a convenu de reconnaître le syndicat susmentionné en application du paragraphe 36(6) de la *Loi sur les relations industrielles* et les parties se sont rencontrées et ont négocié en vertu de ladite convention.

UNE COPIE ORIGINALE SIGNEE de la convention de reconnaissance accompagne la présente demande.

- OU -

- (3) Avis a été donné en application de l'article 33 de la *Loi sur les relations industrielles* d'entamer des négociations en vue de la reconduction de la convention collective entre ou liant les parties, datée du _____, 20_____.

Un exemplaire de la convention renfermant les dates pertinentes ainsi que le nom des signataires accompagne la présente demande.

- OU -

- (4) La présente constitue une seconde demande de conciliation présentée en application du paragraphe 36(9) de la *Loi sur les relations industrielles*.

3. Nombre de salariés dans l'unité de négociation: _____

4. (1) Date de l'avis écrit d'intention de négocier en vue de conclure une convention collective:

(2) Nom de la partie (employeur ou syndicat) qui a donné l'avis:

5. (1) Nombre et date des rencontres des représentants des parties dans le but de conclure une convention collective:

Nom, adresse et numéro de téléphone des personnes qui ont assisté aux rencontres et négocié au nom de chaque partie:

Questions sur lesquelles les parties s'entendent:

Énoncé des difficultés rencontrées: (indiquer les questions sur lesquelles les parties ne peuvent s'entendre et décrire brièvement leur position respective):

- OU -

(2) À défaut de rencontre, décrire les efforts fournis par l'employeur ou le syndicat afin d'organiser une rencontre des parties dans le but d'entamer des négociations collectives:

6. Autres renseignements pertinents:

FAIT à _____, le _____, 20__ .

Titre ou fonctions:

.....
(signature)

l'employeur
pour
le syndicat

Adresse (code postal inclus)

No de téléphone:

**DECLARATION ATTESTANT QUE LA DEMANDE
DE NOMINATION D'UN CONCILIATEUR A ETE
ENVOYEE A TOUTES LES PARTIES**

NOTE: Vous devez envoyer par courrier recommandé à l'autre partie ou aux autres parties intéressées un exemplaire dûment rempli de la présente formule de demande, cet exemplaire devant correspondre en tous points à la formule envoyée au ministre de l'Éducation post-secondaire et de la Formation. Le défaut de ce faire peut entraîner le rejet de la demande. Veuillez à bien remplir chaque section de la formule et à en déposer un exemplaire auprès du Ministre.

ATTESTATION DE SIGNIFICATION

J'ATTESTE AVOIR ENVOYE PAR COURRIER RECOMMANDE UN EXEMPLAIRE AUX PARTIES INTERESSEES SUIVANTES LE _____, 20

(inscrire les nom et adresse de tous les destinataires)

.....
(signature)

AVIS

QUICONQUE RECOIT UN EXEMPLAIRE DE LA PRESENTE DEMANDE DOIT, DANS LES CINQ JOURS CIVILS DE LA DATE QUI FIGURE SUR L'ATTESTATION DE SIGNIFICATION (A L'EXCLUSION DES DIMANCHES ET JOURS FERIES), COMMUNIQUER PAR ECRIT AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION POST-SECONDAIRE ET DE LA FORMATION SON OPPOSITION DETAILLEE A L'ACQUIESCEMENT A LA DEMANDE ET COPIE DE CETTE OBJECTION DOIT ETRE ENVOYEE A L'AUTEUR DE LA DEMANDE.

L'EXPIRATION DU DELAI VISE, LE MINISTRE DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI STATUERA SUR LA DEMANDE EN FONCTION DES ELEMENTS DONT IL DISPOSERA ALORS.

NOTE: Toutes les communications relatives à la présente demande doivent être envoyées au:

Directeur
Direction des relations industrielles
Ministère de l'Éducation post-secondaire et de la Formation
C.P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1